Ville de Paris
Encart au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*
n° 59 du vendredi 28 juillet 2000

COMMISSION DU VIEUX PARIS

PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 8 février 2000

2000 - N° 2

COMMISSION DU VIEUX PARIS

PROCÈS-VERBAL

de la séance du mardi 8 février 2000

SOMMAIRE

1. Liste des membres présents.
2. Nouveau signalement, par M. Michel Junot, des dégradations causées par l'apposition de graffitis sur les édifices publics et privés, en particulier sur ceux qui viennent de souiller le regard de l'aqueduc de Marie de Médicis, avenue René Coty (14e arr.), et sur les méfaits de certains « visiteurs » des catacombes ; vœu en faveur d'une lutte plus efficace contre ces délits.
3. Intervention de M. Alain Morell relative à l'aménagement de la rue de Furstenberg (6e arr.) ; vœu de la Commission en faveur de la préservation des éléments d'architecture médiévale découverts dans les fouilles et de l'intégration de la rue dans le projet de Z.P.P.A.U.P.
4. État de l'ancien couvent des Récollets sis 8-8bis, rue des Récollets (10e arr.) : intervention de M. Alain Riou en faveur d'une utilisation respectueuse du caractère de l'édifice ; vœu en faveur de l'extension de la protection du bâtiment au titre des Monuments historiques.
5. Correspondance, signalements, comptes rendus d'affaires en cours. – Signalement de la vente de documents relatifs à l'histoire et à l'archéologie parisienne ; travaux sur les immeubles sis 86-88, boulevard Haussmann (8e arr.) et 3, rue d'Athènes (9e arr.) ; signalements de projets de construction 13, rue Philippe de Girard (10e arr.) ; fouille d'un puits gallo-romain à l'angle de la rue Monsieur le Prince et du boulevard Saint-Michel (6e arr.) ; travaux à l'emplacement du forum de Lutèce, rue Soufflot (5e arr.) ; signalement par M. Guy-Michel Leproux du grand intérêt des restes d'architecture gothique découverts sis 11, rue du Renard (4e arr.) ; vœu en faveur de la protection des peintures murales de l'église Sainte-Marguerite, 36, rue Saint-Bernard (11e arr.).

6. Lecture, par M. Guy-Michel Leproux, d'une note de Mlle Élisabeth Pillet : un fragment de vitrail parisien du XIVe siècle du Musée Carnavalet.

7. Rapport, par M. Guy-Michel Leproux, sur les demandes de démolitions dans Paris.

La séance est ouverte à quinze heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel Junot, vice-président de la Commission.

1. Liste des membres présents :

Assistent à la séance : MM. Michel Junot et Michel Fleury, vice-présidents de la Commission, Mme Marie-Thérèse Junot, M. Jean-François Legaret, adjoint au Maire, MM. Alain Morell et Alain Riou, conseillers de Paris, Mmes Béatrice de Andia, Catherine Bersani, MM. Bernard Billaud, Maurice Cazaux, François Gasnault, Félix Gatier, Mme Geneviève Gille, MM. Pierre Joste, Venceslas Kruta, Guy-Michel Leproux, Éric Ollivier, Mme Anne Pons, Mlle Bernadette Prevost, MM. Dany Sandron, François Souchal, Mlle Hélène Verlet, Mme Jeanne Harburger, MM. Robert Werner, Cyrille Pilipenko, Mlle Tissot, représentant M. Michel Bulté, adjoint au Maire, Mme Annie Salan, représentant M. le sous-directeur du Patrimoine, M. André Gohon, représentant M. le directeur du Cabinet du Maire, Mlle Hardouin, représentant Mme le directeur du Patrimoine et de l'architecture, MM. Maurice Laurent, architecte voyer général chargé de la Sous-direction du permis de construire, Denis Caillet, chef de la Section d'architecture et d'environnement, Bernard Turpin, chef de la Section des démolitions, et Patrick Roger-Vasselin.

Excusés : Mme Laure Beaumont-Maillet, Mme Hélène Macé de Lépinay, adjoint au Maire, vice-président de la Commission, MM. Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut, Pierre Casselle, Jean Favier, membre de l'Institut, Mgr Maurice de Germiny, MM. Jean-Marc Léri et Christian Prevost-Marcilhacy.

2. Nouveau signalement, par M. Michel Junot, des dégradations commises par l'apposition de graffitis sur les édifices publics et privés, en particulier ceux qui viennent de souiller le regard de l'aqueduc de Marie de Médicis, avenue René Coty (14e arr.) et sur les méfaits de certains « visiteurs » des catacombes ; vœu en faveur d'une lutte plus efficace contre ces délits.

M. Michel Junot, président. – Nous nous sommes élevés, à plusieurs reprises, contre les actes de vandalisme caractérisé et d'atteinte à la propriété publique et privée que constitue la floraison des graffitis (« *tags* » en franglais). Je vous en présente un nouveau et particulièrement scandaleux exemple : celui du joli regard de l'aqueduc de Marie de Médicis, situé au revers de l'hospice La Rochefoucauld, avenue René Coty (14e arr.) récemment barbouillé de couleurs diverses (fig. 1 et 2). La pierre, un calcaire coquillier, est maintenant imprégnée de peinture et ne pourra être nettoyée sans être notablement altérée. La presse présente ces délits avec une indifférence déplorable, alors que l'intérêt tant public

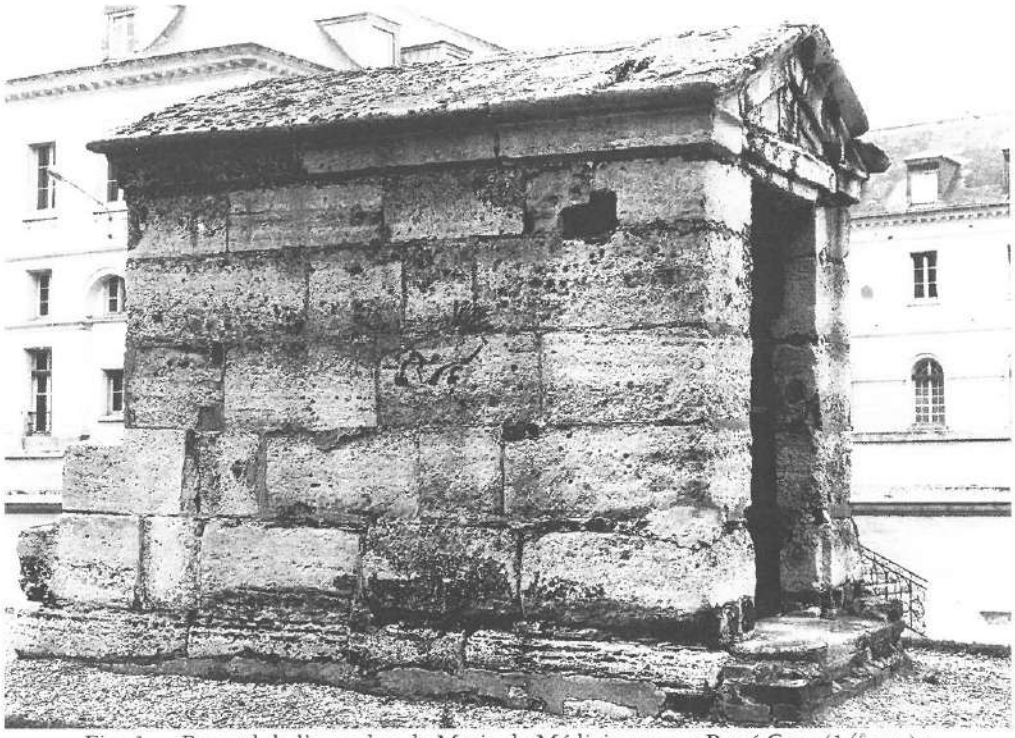

Fig. 1. – Regard de l'aqueduc de Marie de Médicis avenue René Coty (14e arr.) : état avant 1999 (Cliché M. Paturange-CVP).

Fig. 2. – Regard de l'aqueduc de Marie de Médicis avenue René Coty (14e arr.) : état actuel (Cliché M. Paturange-CVP).

que privé en souffre cruellement : dégâts irréparables et lourdes dépenses à la charge des contribuables.

Tout cela ne date pas d'hier. Prenons un exemple déjà ancien : la station de métro Louvre, ornée coûteusement sur les ordres d'André Malraux de très beaux moulages des pièces les plus exemplaires des collections du Louvre, a été « barbouillée » (le terme est celui d'un journaliste du *Figaro*). Voici des extraits de son article du 4 mai 1991 :

« Le prix exorbitant des taggers. Encouragés par les pouvoirs publics, ceux qui barbouillent les lieux publics de la capitale coûtent très cher à la collectivité.

La R.A.T.P. n'a pas chômé : la station de métro Louvre, décorée à la demande d'André Malraux en 1967 avec des moulages du département des antiquités, avait été saccagée par des graffitis dans la nuit du 1er mai. Hier, le toilettage a commencé. Il durera quatre semaines, occupera une cinquantaine de personnes et coûtera près de 500 000 francs.

La déesse Sekhmet et le dieu Amon risquent fort de garder des stigmates de ce commando. « Décorer une station avec des moulages de qualité était un pari risqué, *explique M. Dubois, à la R.A.T.P. ;* toutefois, en plus de vingt ans, nous n'avions eu qu'un seul acte de vandalisme, un fou qui avait cassé les doigts d'une Vénus ».

En 1991, le nettoyage dans Paris de fresques bariolées à la bombe coûtera 90 millions de francs à la Régie autonome des transports parisiens, soit l'équivalent d'une flotte de quatre-vingt-dix autobus dernier cri. La Ville de Paris dépense elle aussi des fortunes (20 millions de francs) pour le nettoyage des frasques du samedi soir : « La Ville nettoie deux hectares de graffitis par mois. Les peintures utilisées, souvent des peintures de carrosserie, pénètrent le calcaire tendre des immeubles parisiens. La vapeur d'eau ou les produits chimiques attaquent la pierre. La reconstituer est un véritable métier d'art », *explique M. Gandelot, au service de la protection de l'environnement de la Ville de Paris.* « Les tags n'étaient tout d'abord que des jeux de potaches sur les murs des lycées. Ce sont maintenant de grandes fresques. La Ville efface 200 000 mètres carrés par an de ces œuvres ».

Les taggers, c'est le paradoxe assez scandaleux de cette affaire, ont de plus en plus de raisons de se sentir des artistes à part entière dans la capitale. Le tag n'est-il pas reconnu par le ministère de la Culture comme une forme d'expression avec des expositions, des happenings (peintures à la bombe en direct), et même le soutien de la Délégation des arts plastiques ? Jack Lang a cautionné les squatters du 187, boulevard Poissonnière (XVIIIe arrondissement) où les peintres à la bombe avaient décoré les murs à leur manière, ainsi que l'Hôpital éphémère, « squatt légal ». « Essayons de leur trouver des espaces », *laisse entendre la Rue de Valois en écho à la pensée du ministre.* « Nous sommes favorables aux formes de créativité moderne. Non au vandalisme, oui aux arts nouveaux », *déclare Jacques Sallois, directeur des Musées de France, qui prépare une exposition sur le « graffiti-art », et qui minimise les dégâts sur les moulages de la station.*

On sait pourtant que ces moulages en plâtre coûtent entre 20 000 et 50 000 francs pièce et que plusieurs, dont le portique de Charles V, sont irrécupérables.

A l'université Paris-VIII de Saint-Denis, tous les samedis, salle E 73, Jacky Lafortune dispense des cours sur « l'art du tag ». Cette peinture murale de vandale gagne ainsi sa légitimité. Et les taggers de ne plus se sentir des peintres « maudits » : John, par exemple,

New-Yorkais qui se sent « plus libre » à Paris. Il expose à la galerie Dark Wild et est sollicité de toutes parts pour réaliser des fresques, dans des collèges parfois. Des associations se sont formées telle que Basalt, qui regroupent derrière Bobo, Banga, Pseudo, Meo, Manbo, Eros, une dizaine de dessinateurs adeptes de grands formats... ».

Quelques années plus tard, dans le défunt *Quotidien de Paris* du 16 novembre 1996, sous le titre *Éclats de murs*, on pouvait lire : *« Les graffitis Dieu merci, n'ont pas disparu. Ils continuent d'orner les murs de nos campagnes, de nos villes, de préférence dans les lieux où l'on ne fait que passer (toilettes, parkings). Évocation de ce langage particulier. Qui frôle parfois la poésie... ».*

Suivent des extraits relevés dans des toilettes publiques et sur les murs sous le titre *Les murs se marrent* par M. Régis Hauser. Certains sont cocasses mais M. Hauser conclut judicieusement : *« Pour une perle, combien d'idioties »*. A la vérité il s'agit là d'inscriptions facétieuses ou naïves, moindre mal parce que moins envahissantes, et non point de dessins, appelés pompeusement « fresques ». Ce sont surtout celles-ci qui s'étalent sur les murs, sur les passerelles d'autoroutes, qui dénaturent les monuments publics et les immeubles privés. L'absence de véritable répression (je ne crains pas d'employer ce terme « incorrect ») encourage manifestement de tels méfaits.

Exemple tout récent : aux catacombes, l'accès est interdit en dehors des visites officielles mais il semble que l'on y entre comme dans un moulin. Un article du *Journal du dimanche* d'avant-hier, contient une interview d'un représentant de la direction de l'Ordre public et de la circulation de la Préfecture de police, lequel déclare expressément *« préférer une répression passive »* [sic] et *« ne sortir le carnet de contraventions que lorsqu'il y a des pics de fréquentation »*. Cela dit, il admet qu'il y a de nombreux accidents, qu'un jeune polytechnicien tombé dans un puits de vingt mètres de profondeur est aujourd'hui paraplégique et que certains intrus se perdent. Et la même tolérance se manifeste en faveur des graffiteurs qui « expriment » leur talent à l'air libre.

Ce laxisme de la presse – ne parlons pas de celui de l'État – ne fait qu'encourager les vandales et assoupir l'opinion. Mieux encore, un ingénieux sophisme, complaisamment répandu, veut que l'on transforme en « art » les souillures des barbouilleurs afin de canaliser leur « créativité ». De façon paradoxale, les comptes rendus des journaux reproduisent les chiffres faramineux des dépenses que nécessite le nettoyage et ils sont simplement juxtaposés à une présentation lénitive des faits. Prenons par exemple cet article du *Journal du dimanche* du 23 janvier dernier sous le titre :

« Yann, tagueur, arrêté un soir d'été. Le jeune homme du Perreux va comparaître devant le tribunal correctionnel de Créteil. Pris en flagrant délit, il risque de payer pour les autres.

DAZER *tague plus vite que l'éclair... Ce nom fleurit en grosses lettres boursouflées sur les murs de Nogent et du Perreux dans le Val-de-Marne. Qui est ce mystérieux Dazer ? Un ou plusieurs tagueurs frénétiques qui auraient réalisé* « pas moins de 3 000 tags », *selon le journal municipal du Perreux ? La police de Nogent a pris, cet été, en flagrant délit de tag, un lycéen perreuxien, Yann, 20 ans. Il avait déjà été interpellé pour le même motif quelques mois plus tôt.*

Il est poursuivi pour dégradations sur des biens publics et privés. Il encourt, au pire,

une peine de trois ans de prison et 300 000 F d'amende, ou aussi des travaux d'intérêt général. « Je crains que la peine requise par le procureur soit exemplaire, afin de décourager les auteurs potentiels de tags » *déclare son avocat....*

La préméditation est pourtant prouvée [car] *la police a trouvé dans les affaires d'un des fêtards des bombes de peinture et repéré, à proximité, un graffiti tout frais. Des agents ont ensuite découvert, dans sa chambre, un cahier de brouillon dans lequel le lycéen s'entraînait à exécuter des signatures différentes : Dazer, 132, Zedu (douze en verlan)...*

« Y. reconnaît qu'il a exécuté quelques tags, mais pas 3 000 ! Il est accusé à tort. On veut en faire un bouc émissaire », *s'indigne sa mère, avec qui le jeune homme vit dans un appartement du Perreux. Dans ce quartier, des tags Dazer ont aussi été graffités sur les murs.* « Ce n'est pas un délinquant, *ajoute son avocat,* il n'est pas le seul à utiliser ce graphisme de Dazer. C'est un mot inventé et qui plaît. Il peut être reproduit. » *La plupart des tags sont des signatures personnelles.* « Mais certains graffitis appartiennent à des groupes organisés en réseau et constituent des messages qui peuvent être repris », *explique Martine Lani-Bayle, psychologue et professeur de sciences de l'éducation.*

Les tags sont apparus en France dans les années 80 et ont connu un pic au début des années 90. Mais à Nogent et au Perreux, les municipalités déplorent l'apparition de ces signatures depuis trois-quatre ans seulement. Les deux communes proposent depuis peu de nettoyer gratuitement les murs des propriétés privées, ce que fera bientôt aussi la Ville de Paris. Le Perreux a loué, pour la première fois cette année, une machine de nettoyage pendant quinze jours à plus de 4 000 F la journée. A Nogent, la ville a acheté un véhicule spécial et un employé à plein temps est chargé du nettoyage depuis 1998. Coût annuel : 350 000 F. Les tags de Dazer ont coûté dans les 100 000 F à la municipalité du Perreux, qui a dû remplacer des panneaux de signalisation, des bancs... La ville de Nogent demande 2 000 F de dommages et intérêts à Yann. « Nous mettons de l'argent par les fenêtres à nettoyer ces tags », *s'insurge le maire de Nogent... ».*

Je dis – et je suis sûr que j'exprime ainsi le souhait de la Commission – qu'il faut condamner cette prétendue « expression » parce qu'elle défigure la Ville, attente au bien commun et coûte cher aux contribuables parisiens. Certes, des crédits importants ont été votés par le Conseil de Paris, cela est excellent. On obtient des résultats mais ceux-ci sont encore insuffisants. Je crois qu'il faut continuer.

M. Michel Fleury. – Formons un vœu en ce sens : qu'une répression accrue de tels délits soit obtenue et que l'on ne se sontente pas de condamnations théoriques dépourvues de tout effet dissuasif. Des peines sont prévues par la loi. On inflige de lourdes amendes pour stationnement illicite sans que personne ne proteste : ils ne causent tout de même aucun dommage à autrui...

(*Après intervention de* **M. Morell**, *de* **M. Alain Riou**, *qui demande, en tant qu'élu et participant à la vie politique, que l'on ne demande pas plus ou moins de répression mais qu'on applique la loi, de* **M. Michel Fleury**, *qui fait observer qu'il n'a rien proposé d'autre, et de* **MM. Michel Junot**, *président, et* **Alain Riou** *qui se déclarent favorables aux peines de travail collectif, enfin de* **M. Michel Fleury** *qui dit être fort sceptique quant à l'efficacité réelle de telles peines, la Commission élève une nouvelle protestation contre les graffitis qui souillent les monuments publics et les habitations privées et demande qu'ils soient réprimés de façon efficace*).

3. Intervention de M. Alain Morell relative à l'aménagement de la rue de Furstenberg (6e arr.) ; vœu de la Commission en faveur de la préservation des restes découverts dans les fouilles et de l'intégration de la rue dans le projet de Z.P.P.A.U.P. (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).

M. Alain Morell rappelle qu'il a été question, lors de la dernière séance, de très intéressants restes d'architecture médiévale provenant de l'abbaye de Saint-Germain des Prés découverts lors des travaux d'installation d'un parc de stationnement souterrain, rue de Furstenberg, ouvrant sur la place. Un projet viserait à les exposer sur place. C'est une affaire fort importante car nous avons là, assurément, des témoins de la plus grande valeur historique et esthétique du moyen âge parisien. La Commission devrait en être informée (*murmure d'assentiment*) et pouvoir donner son avis. D'autre part, la demande de classement du quartier de Saint-Germain des Prés en secteur protégé (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) va provoquer nécessairement une enquête. Ne serait-ce pas l'occasion de demander que l'on attende un peu et que l'on étudie les conséquences de l'établissement du parc de stationnement projeté rue de Furstenberg ? Je propose que la Commission prenne un vœu en ce sens.

M. Michel Junot, président. – ... et que les résultats de cette consultation soient communiqués sans tarder. La circulation rue de Furstenberg est déjà malaisée. On se demande ce qu'elle deviendrait pendant les travaux.

(*Après intervention de* **Mlle Bernadette Prevost**, *de* **M. Maurice Laurent**, *qui fait observer que le permis de construire a été délivré et est valable, de* **MM. Eric Ollivier, Michel Junot**, *président et* **Alain Morell**, *la Commission, sur la proposition de* **M. Alain Morell**, *forme les deux vœux suivants : que les sculptures et les blocs d'architecture découverts dans les travaux exécutés rue de Furstenberg (6e arr.) soient remis à des collections publiques et que le projet de* Z.P.P.A.U.P. *du quartier Saint-Germain des Prés prévoie des mesures propres à maintenir le caractère et l'état de la rue*).

4. État de l'ancien couvent des Récollets sis 8-8bis, rue des Récollets (10e arr.) : intervention de M. Alain Riou en faveur d'une utilisation respectueuse du caractère de l'édifice ; vœu de la Commission en faveur de l'extension de la protection du bâtiment au titre des Monuments historiques.

M. Michel Fleury rappelle le lamentable état dans lequel se trouve aujourd'hui l'ancien couvent des Récollets, ex-hôpital Villemin, cédé par l'Armée au ministère de l'Équipement et qui, en excellent état au moment où il a été visité, vers 1981, a été, faute d'entretien et de surveillance, progressivement abandonné à la ruine. Il signale que l'Équipement retiendrait, paraît-il, la solution d'y installer un centre d'accueil pour artistes et « chercheurs » européens.

M. Alain Riou précise qu'à ce projet est joint celui de l'installation d'un hôtel ; que la protection de l'édifice est tout à fait insuffisante vu qu'elle est bornée à l'inscription à l'Inventaire des façades et des toitures et d'un grand escalier à rampe de ferronnerie ; qu'elle ne couvre pas les grandes pièces voûtées

Fig. 3. – Ancien couvent des Récollets sis 8-8bis, rue des Récollets (10e arr.) : escalier du XVIIe siècle à balustres de bois à l'extrémité septentrionale du bâtiment (état vers 1993) (Cliché CVP).

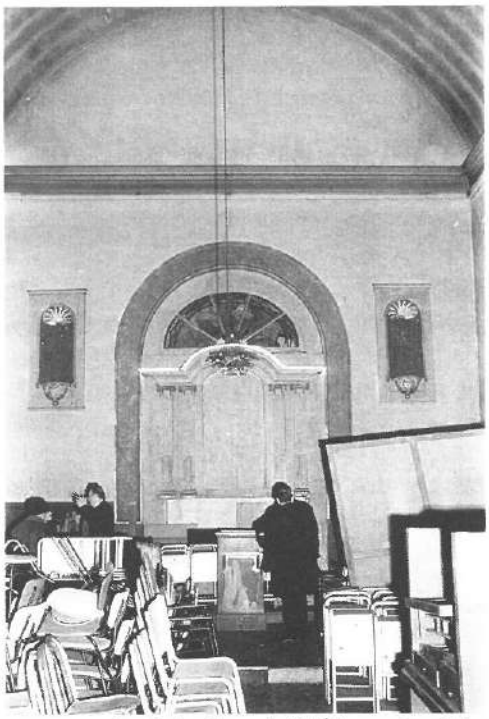

Fig. 4. – Ancien couvent des Récollets sis 8-8bis, rue des Récollets (10e arr.) : état de la chapelle en 1981 (Cliché CVP).

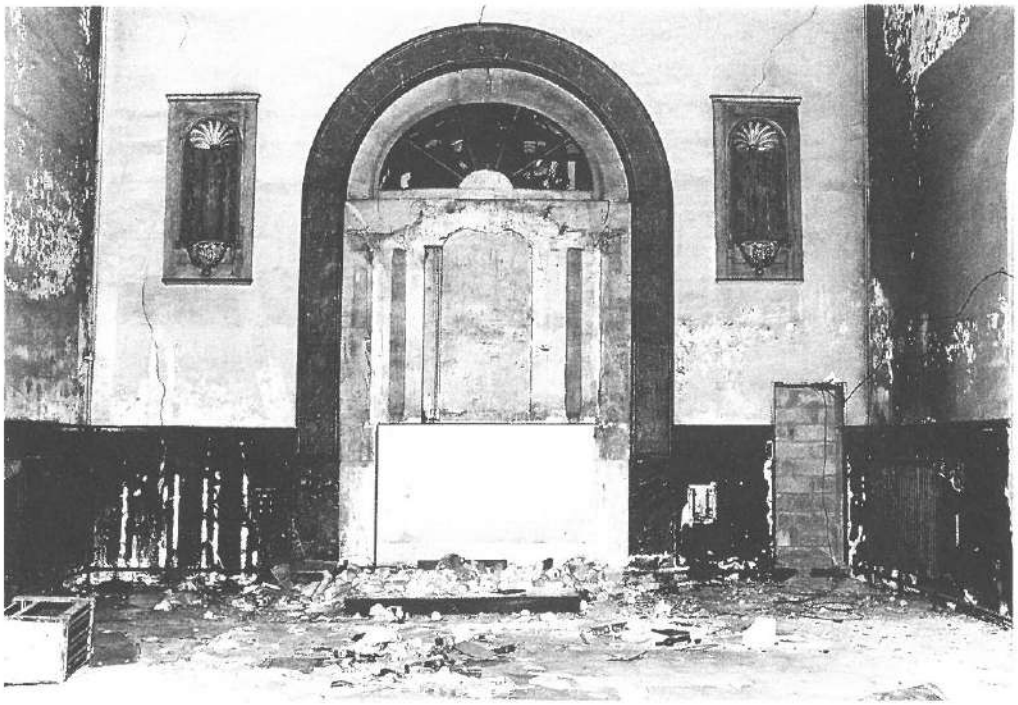

Fig. 5. – Ancien couvent des Récollets sis 8-8bis, rue des Récollets (10e arr.) : état de la chapelle en 1993 (Cliché CVP).

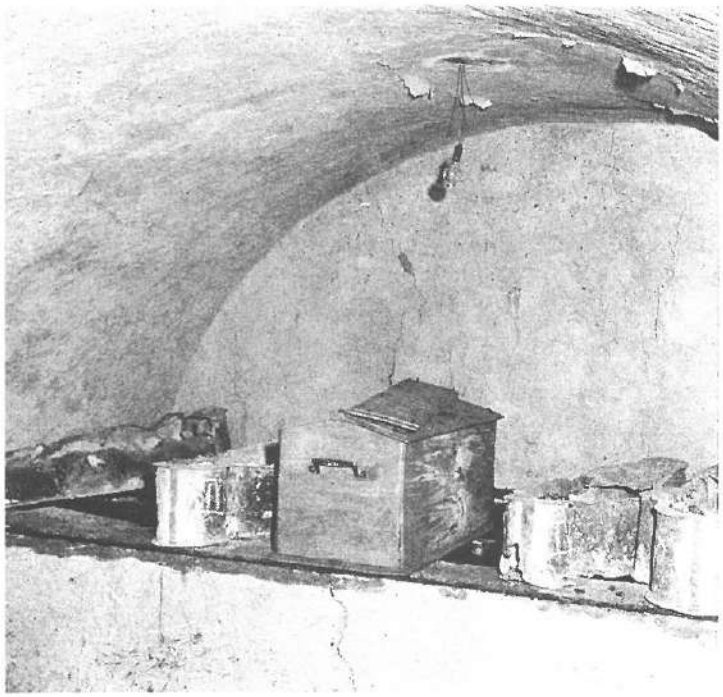

Fig. 6. – Ancien couvent des Récollets sis 8-8bis, rue des Récollets (10e arr.) : état des sépultures dans la crypte de la chapelle en 1981 (Cliché CVP).

et qu'il convient de demander le classement de façon que l'aménagement partiel en hôtel en laisse le volume entièrement libre.

(*Après intervention de* **M. Fleury** *qui signale qu'il existe à l'extrémité nord de l'édifice un joli escalier du* XVII*e siècle à balustres de bois (fig. 3), de* **Mlle Bernadette Prevost** *et de* **Mme Catherine Bersani** *qui fait observer que la ruine partielle de l'édifice est imputable tant au manque systématique d'entretien qu'à l'absence, à ce jour, de crédits réellement disponibles pour sa restauration, de* **MM. Michel Junot**, *président,* **Robert Werner** *et* **Michel Fleury**, *la Commission, sur la proposition de* **M. Alain Riou**, *forme le vœu que soient classés l'ensemble des façades et toitures, l'ancienne chapelle (fig. 4 à 6), les salles voûtées et les deux escaliers de l'ancien couvent des Récollets*).

5. Correspondance, signalements, comptes rendus d'affaires en cours.

M. Michel Fleury. – Il me paraît utile de signaler la mise en vente par la librairie-galerie Alain Cambon d'un lot de plans, coupes, élévations et aquarelles d'un grand intérêt pour l'histoire de la Ville : dessin sur vélin de la Bastille attribué à François Callot, neveu de Jacques Callot, daté de 1627 (ou 1647), de 48 sur 76 cm ; album de la construction, pour Alfred Wittersheim, en 1868, de l'hôtel des Journaux officiels sis 31, quai Voltaire (6e arr.) aujourd'hui siège de la Documentation française (il fit disparaître la moitié du bel hôtel de Mailly) ; immeuble de M. Dehaynin sis 6, rue Cambon (1er arr.) de 1878 par Jules Sassiat ; projet d'agrandissement, par Claude Alexis Charles (1860), pour la caserne des Célestins, après la transformation du couvent en quartier de cavalerie et avant sa démolition pour la construction de la caserne actuelle [1] ; élévation du palais abbatial de Saint-Germain des Prés, rue de l'abbaye (6e arr.) par Charles Nizet. On peut y ajouter trois aquarelles de Théodore Josef Hubert, dit Fédor Hoffbauer, qui fut membre de notre Commission : *Frédégonde au frigidarium des thermes de Cluny*, *Chute et capture de Leudaste sur le Petit Pont* et *Le parvis Notre-Dame au* XVe *siècle.*

Ces documents sont reproduits en couleurs, réduits mais assez lisibles. Il eût été souhaitable qu'un établissement public les achetât, mais ce n'est que de l'histoire de l'art ancien et moderne, de l'histoire tout court, bref ce n'est pas une « installation »... Félicitons le libraire qui a fait les frais de ces reproductions.

Nous avons pu, à la suite de discussions avec le promoteur, obtenir pour l'immeuble de l'ancien Phénix espagnol sis 86-88, boulevard Haussmann (8e arr.) un projet satisfaisant qui a reçu l'accord de M. Jean-Marc Blanchecotte, architecte et urbaniste de l'État, c'est-à-dire une surélévation d'un étage en pierre surmonté de lucarnes au lieu de deux étages de lucarnes mansardées.

Un projet relatif à des parcelles appartenant à la S.N.C.F. sises 3, rue d'Athènes (9e arr.) prévoit le démontage de la façade sur rue et son rehaussement avec réunion des parcelles.

1. Voir les photographies de ce beau monument dans les procès-verbaux de la Commission des séances du 10 octobre 1901 et du 12 novembre 1903.

(Après intervention de **M. Michel Junot**, *président, et de* **M. Robert Werner**, *la Commission forme le vœu que les façades des n°s 1^B et 3 soient maintenues sans unification des niveaux).*

M. Alain Riou signale un projet de construction 13, rue Philippe de Girard (10e arr.), couvent qui appartenait aux Petites sœurs des pauvres. Il considère qu'il serait bon que, dans les projets d'aménagement, on respecte le jardin mais aussi le patrimoine religieux que représentent ces bâtiments (fig. 7).

M. Michel Junot, président, dit que M. Michel Fleury pourrait informer la Commission de la nature des projets. **M. Michel Fleury** répond qu'il a visité naguère les bâtiments, du temps que l'Archevêché songeait à s'y installer, qu'ils sont d'un médiocre mérite, à l'exception de la chapelle, témoignage de l'architecture conventuelle du XIXe siècle, et qu'il va examiner le dossier.

M. Michel Fleury. – L'activité de la Commission en matière de fouilles archéologiques continue, en dépit des difficultés administratives qui nous sont suscitées pour l'indemnisation des fouilleurs bénévoles.

M. Didier Busson, chargé de mission pour l'archéologie, a achevé la fouille d'un puits à l'angle de la rue Monsieur le Prince et du boulevard Saint-Michel (6e arr.) (fig. 8). D'époque gallo-romaine, très profond, il contenait un mobilier du Ier siècle qui est en cours d'étude. Le matériel est très abondant, ce qui explique qu'il faudra beaucoup de temps et de personnel pour laver, numéroter et réunir ces innombrables tessons si utiles pour la connaissance de la chronologie de la construction par les Romains de la ville nouvelle de la rive gauche.

Rue de Bazeilles (5e arr.), les terrassements ont commencé pour l'établissement d'une fontaine. Les travaux sont surveillés.

Pour l'établissement d'un nouvel accès au parc de stationnement Soufflot (entrée B, c'est-à-dire celle qui est sensiblement au milieu du côté nord de la rue, en face du n° 61) les travaux ont commencé. On a clos un espace de cinq mètres sur deux, qui doit être dégagé jusqu'à cinquante centimètres de profondeur, après quoi, les travaux de fouille proprement dits pourront commencer. Nous sommes là à l'emplacement de la partie du forum qui a été entamée en 1366 pour l'établissement, sur la rive gauche, de l'enceinte de Philippe Auguste comme l'atteste un compte édité par Sauval et réédité par la suite[2].

M. Guy-Michel Leproux expose que la cave explorée 11, rue du Renard (4e arr.) conserve des restes d'architecture encore visibles sur les murs et qu'il se propose de présenter plus tard à la Commission une communication sur ce point. Un vœu en faveur du classement au titre des Monuments historiques de l'ensemble de cette maison a été pris par la Commission lors de notre séance du 8 février 2000.

M. Michel Fleury. – J'ai entretenu le Cabinet de l'affaire de la protection des fresques de Brunetti ornant la chapelle des âmes du Purgatoire de l'église Sainte-Marguerite sise 36, rue Saint-Bernard (11e arr.). Conformément au vœu

2. *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. III, 1724, p. 126 ; Robert de LASTEYRIE, *Fragment de comptes relatif aux travaux à Paris en 1366*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1877, pp. 280-281.

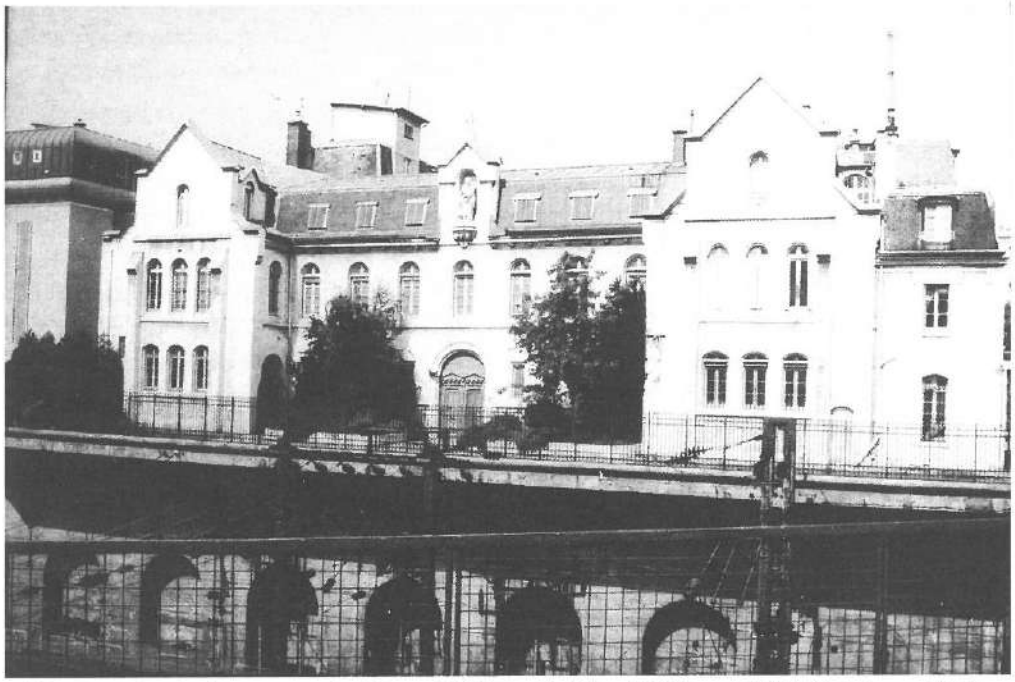

Fig. 7. – Façade du couvent sis 13, rue Philippe de Girard (10e arr.) (Cliché C. Rapa-CVP).

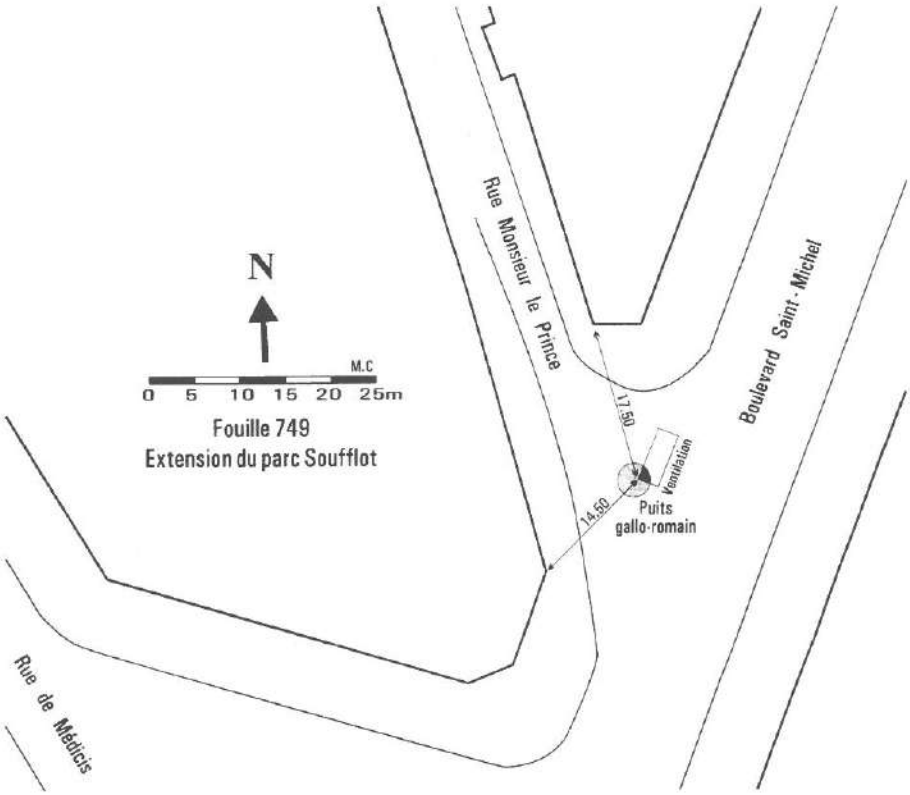

Fig. 8. – Emplacement du puits gallo-romain fouillé à l'angle de la rue Monsieur le Prince et du boulevard Saint-Michel (6e arr.) (Dessin de M. Colland-CVP).

que vous formez en cette séance, on se préoccupera de leur restauration en prenant soin de résoudre auparavant les problèmes d'infiltration et de remontée des eaux qui ont déjà ruiné la restauration de 1969.

6. Lecture, par M. Guy-Michel Leproux, d'une note de Mlle Élisabeth Pillet : un fragment de vitrail parisien du XIVe siècle du Musée Carnavalet.

M. Guy-Michel Leproux. – Mlle Élisabeth Pillet, qui est chargée de mission à la Commission du Vieux Paris, prépare actuellement une thèse à l'École pratique des Hautes Études (Section des Sciences historiques et philologiques) sur la restauration des vitraux parisiens au XIXe siècle. Elle collabore également à la rédaction du catalogue des vitraux du Musée Carnavalet, dont la publication devrait être faite en 2001. Elle nous présente une très intéressante identification d'un fragment de vitrail conservé au Musée Carnavalet.

*

* *

UN FRAGMENT DE VITRAIL PARISIEN DU XIVe SIÈCLE
DANS LES COLLECTIONS DU MUSÉE CARNAVALET
PAR Mlle ÉLISABETH PILLET

La collection de vitraux du Musée Carnavalet tire son origine des restaurations effectuées par Prosper Lafaye dans les églises de Paris de 1845 à 1876. Les panneaux, consignés dans un inventaire au moment de leur remise par le peintre-verrier au Musée, ne furent pas tous exposés et une partie n'est à ce jour plus localisée [1]. Récemment, nous avons pu retrouver, au fond d'une caisse contenant des vitraux du XIXe siècle, des fragments anciens que l'on peut identifier sur l'inventaire [2]. L'un d'entre eux nous a paru apporter des éléments particulièrement intéressants pour la connaissance du vitrail médiéval. Il s'agit d'une pièce du XIVe siècle représentant une tête d'homme barbu, cassée en douze fragments, surchargée de colle et doublée par du verre blanc [3]. Elle appartient sans aucun doute

1. Archives du Musée Carnavalet, [P. LAFAYE], *Exposé d'une destination future*, s. d. Un inventaire des vitraux restés dans les réserves fut dressé par le peintre-verrier Henri Carot en 1907. Malgré l'imprécision des sujets décrits dans ces deux inventaires, la provenance exacte de plusieurs vitraux a pu être établie grâce aux travaux de M. Guy-Michel Leproux (*cf. Les vitraux parisiens du Musée Carnavalet*, dans *Archéologia*, avril 1992, pp. 16-23 et le chapitre *La collection de vitraux anciens du Musée Carnavalet*, dans le catalogue de l'exposition *Vitraux parisiens de la Renaissance*, Paris, 1993, pp. 185-191).
2. Cette découverte n'aurait pu avoir lieu sans l'intervention de M. Lejeune qui nous a signalé cette caisse dans les réserves du Musée. Nous tenons aussi à remercier M. Jean-Pierre Willesme, conservateur en chef au Musée Carnavalet, qui a facilité nos recherches.
3. Cette méthode a couramment été employée par Lafaye pour réparer les pièces qu'il destinait au Musée. Il évoque ce mode de traitement dans une note conservée au Musée Carnavalet (*cf.* note 1), notamment pour une tête de donateur provenant de Saint-Étienne du Mont, et il regrette de n'avoir pu employer ce procédé sur les verrières des églises elles-mêmes.

à la collection réunie par Lafaye et sa provenance est donc nécessairement parisienne (fig. 9).

Les seuls vitraux du XIVe siècle conservés dans la capitale sont ceux qui ornent les premières fenêtres de la nef de l'église Saint-Séverin. Ces six baies à deux lancettes contiennent dix grandes figures de saints dans des niches architecturées, mais il ne s'agit que d'épaves [4]. Jean Lafond considérait que seuls saint Jacques le Majeur (baie 215) et saint Philippe (baie 216) comportaient une majorité de pièces d'origine (fig. 10 et 11) ; il dénombrait aussi une trentaine de panneaux anciens dans les architectures entourant les autres figures. Un seul visage lui paraissait authentique, celui de saint Jacques [5].

Cet état de conservation lacunaire s'explique par l'histoire des vitraux de Saint-Séverin : en 1856, Baltard chargea Lafaye de remonter dans l'église des verrières provenant de Saint-Germain des Prés. Ce travail dura jusqu'en 1858, date qui est inscrite sur certaines d'entre elles [6]. Un dessin du peintre-verrier donne une idée du remontage de ces fenêtres, sans toutefois reproduire fidèlement l'une ou l'autre des six verrières [7] (fig. 12). Nous savons juste que les ordres de Baltard étaient de conserver le plus possible de pièces anciennes, mais que ces exigences se sont heurtées à la difficulté d'adapter les vitraux au format des baies de Saint-Séverin : « Leur nombre restreint », écrit Prosper Lafaye, « leurs formes, pour chacune des lancettes à remplir, pouvaient tout au plus couvrir un tiers des vides et auraient formé une bande incomplète au milieu, du haut en bas, en laissant une largeur égale de chaque côté en blanc : il a donc fallu compléter ces deux tiers restants, en y comprenant une bordure. Il serait oiseux d'arrêter l'attention sur les difficultés de ce travail d'enchevêtrement des peintures originales que l'artiste désira conserver avec les lignes de raccordement et exécuter fraîchement et sans faire tache par le rapprochement. Quant à la réussite, on peut difficilement voir où commence le nouveau et où finit l'ancien. [...] Quand ces vitraux eurent été placés, l'architecte directeur trouvant, avec raison, les figures trop maigres à côté des anciennes, engagea le verrier à augmenter la proportion des personnages. Des cartons nouveaux furent recomposés, les sujets agrandis, et les tableaux copiés et complètement remis à neuf. En résumé, c'est à peine s'il reste çà et là quelques panneaux anciens, dans l'architecture, qui ont pu trouver place, noyés dans le travail nouvellement exécuté » [8]. Les tympans où sont représentés des anges musi-

4. Les deux dernières lancettes des verrières les plus à l'Ouest sont murées.
5. Jean LAFOND, *De 1380 à 1500*, dans *Le vitrail français*, Paris, 1958, pp. 179-212 et 320-321.
6. Arch. privées, agendas de Lafaye, de décembre 1856 à décembre 1858. Les agendas originaux de Lafaye sont conservés pour les années 1858-1859, mais ils ne nous renseignent pas sur les restaurations proprement dites. L'arrêté concernant ses restaurations date du 21 août 1857 et la somme accordée à Lafaye pour ce travail est de 14 400 F. (Arch. de Paris, V.69 M 32 ; Arch. du Service des objets d'art de la Ville de Paris, carton 45 ; *Cf.* Élisabeth PILLET, *Prosper Lafaye (1806-1883), peintre et peintre verrier, entre création artistique et restitution archéologique*, mémoire de diplôme d'études approfondies de l'École pratique des Hautes Études (Section des Sciences historiques et philologiques) sous la direction de M. Jean-Michel Leniaud, 1995, p. 76).
7. Collection privée.
8. Prosper LAFAYE, *Mémoire au sujet des vitraux parisiens, état où ils se trouvent après le siège dans les églises de Paris, adressé à Monsieur le Préfet de la Seine*, Paris, 1871, pp. 16-17. Dans son *Exposé d'une destination future* (*cf.* note 1), Lafaye fait état à cinq reprises de têtes et d'architectures

ciens sont entièrement modernes. En comparant la tête conservée au Musée Carnavalet avec celles de Saint-Séverin, nous avons constaté qu'elle avait été recopiée par Lafaye dans la baie 216 où figure saint Philippe (fig. 11).

Ces verrières du XIVe siècle n'avaient pas été conçues à l'origine pour l'église de Saint-Germain des Prés, où elles n'ont été placées qu'en 1824[9]. D'après Guilhermy, qui s'appuie sur une information orale, elles proviendraient en fait de la chapelle du collège de Dormans-Beauvais[10]. Jean Lafond a comparé les mesures des fenêtres de la chapelle du collège de Beauvais et les vitraux placés à Saint-Séverin pour conclure que l'information recueillie par Guilhermy était très plausible : les figures de Saint-Séverin placées dans des niches, dont la hauteur varie de 4 m 55 à 4 m 90 sur près de 60 cm, logeraient aisément dans les fenêtres de la nef de la chapelle du collège de Beauvais[11].

La découverte de la tête du Musée Carnavalet vient renforcer cette hypothèse. Le collège de Dormans-Beauvais fut fondé en 1370 par Jean de Dormans, évêque de Beauvais. Les travaux de construction de la chapelle débutèrent en 1375, sous la direction de Raymond du Temple, et l'édifice fut consacré le 29 avril 1380[12]. On sait que l'exécution des verrières fut confiée à un certain Baudet de Soissons[13], par un marché conclu le 8 février 1377 (n. st.), et qu'en décembre 1378, elles étaient achevées[14]. Le nom du cartonnier reste inconnu, mais il est probable que Raymond du Temple a fait appel à l'un des meilleurs artistes travaillant pour la Cour[15]. Jean Lafond établissait le rapprochement entre la tête de saint Jacques et deux œuvres conservées au Louvre, le retable provenant de la chapelle du prieuré de Thouzon et un dessin de la *Dormition de la Vierge*[16]. Le saint Philippe nous semble plutôt pouvoir être comparé à des œuvres parisiennes contemporaines

provenant de Saint-Germain des Prés et précise qu'une partie seulement des vitraux fut placée, l'autre partie étant restée dans son atelier.

9. R. P. M.-D. CHAPOTIN, *Le collège Dormans-Beauvais et la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste*, Paris, 1870, p. 554.
10. « Ces vitraux provenaient, m'a-t-on dit, de Saint-Jean de Beauvais » (Ferdinand de GUILHERMY, Bibl. nat., n. acq. fr., ms. 6119, fol. 340, cité par Jean Lafond, *op. cit.*, 1958, p. 180 et note 3, p. 320). Voir aussi Jean LAFOND, *Les plus anciens vitraux de Saint-Séverin*, dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1956 (1958), p. 109.
11. Jean LAFOND, *op. cit.*, 1958, pp. 180 et 320.
12. Après avoir connu différentes affectations à partir de la Révolution, la chapelle échappa de peu à la destruction en 1861 et fut reprise de 1865 à 1880, par les Dominicains qui firent poser les verrières actuelles exécutées par Léon Tournel. *Cf.* M. -D. CHAPOTIN, *op. cit.* et Philippe HENWOOD, *Raymond du Temple, maître d'œuvre des rois Charles V et Charles VI*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1979, pp. 55-74.
13. Arch. nat., MM 355, fol. 135, cité dans Chapotin, *op. cit.*, p. 90. Ce Baudet est sans doute le même que « Bauduin le voirrier » chargé de faire sculpter à Soissons un crucifix de noyer pour la chapelle (Arch. nat. MM 355, fol. 137).
14. À cette date, elles furent visitées « par maistre Jehan de Huy juré sur le faict de maçonnerie, Pierre d'Abbeville, Bertault le voirrier et Jehan de Saint-Quentin, voirriers », (Arch. nat., MM 355, fol. 135 cité dans CHAPOTIN, *op. cit.*, p. 90).
15. Les comptes pour l'année 1376 signalent la présence sur le chantier du peintre Nicolas de Vertus (Arch. nat., MM 355, fol. 137-138).
16. Jean LAFOND, *op. cit.*, 1958, p. 180.

Fig. 9. – Tête d'apôtre, Musée Carnavalet (Cliché CVP).

Fig. 10. – Église Saint-Séverin : saint Jacques le Majeur (baie 215) (Cliché J.-L. Godard-CVP).

Fig. 11. – Église Saint-Séverin : saint Philippe (baie 216) (Cliché J.-L. Godard-CVP).

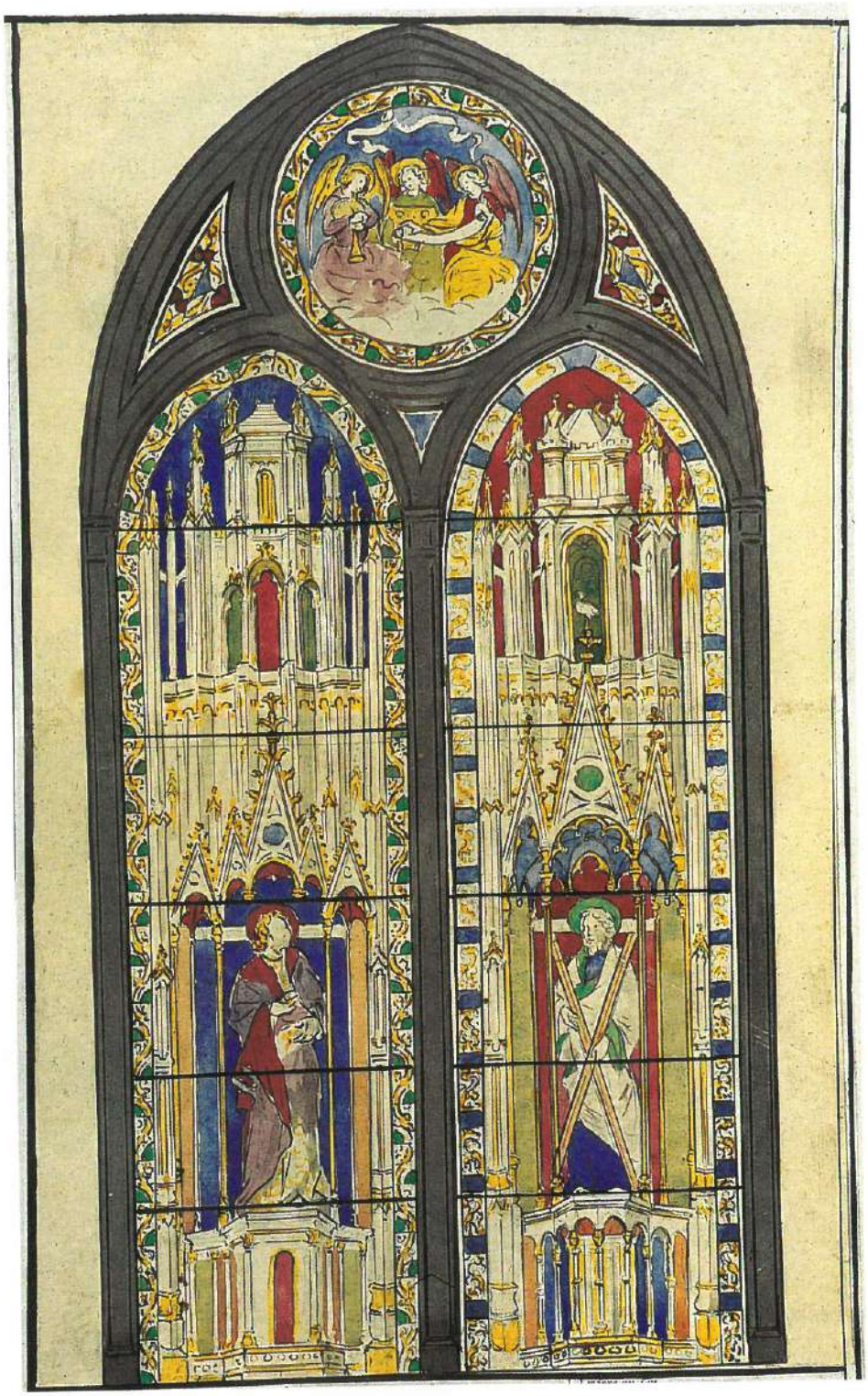

Fig. 12. – Prosper Lafaye, verrière de Saint-Séverin
(Collection privée, cliché C. Rapa-CVP).

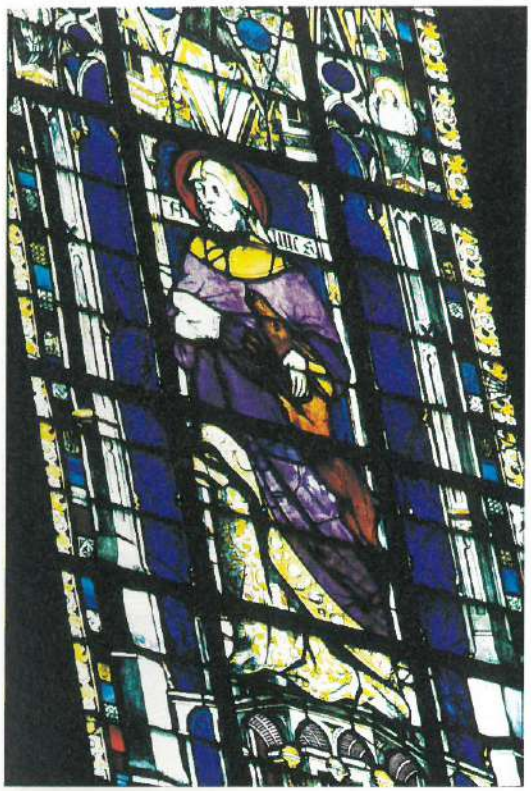

Fig. 13. – Église Saint-Séverin : saint Gilles (baie 220) (Cliché J.-L. Godard-CVP).

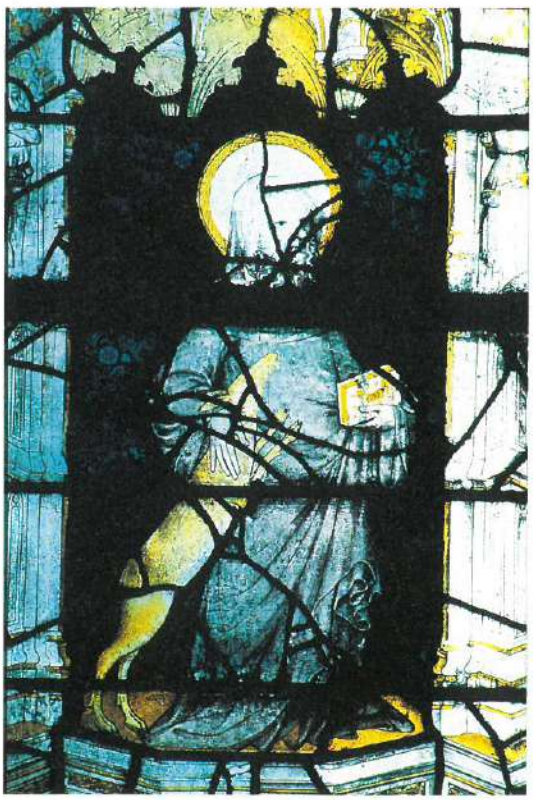

Fig. 14. – Évreux, cathédrale : saint Gilles (baie 19) (Cliché Thierry Leroy-Service départemental des Antiquités et objets d'art, Évreux).

Fig. 15. – Église Saint-Séverin : saint Jean l'Évangéliste (baie 202) (Cliché J.-L. Godard-CVP).

Fig. 16. – Église Saint-Séverin : sainte Catherine (baie 205) (Cliché J.-L. Godard-CVP).

de la construction de la chapelle de Beauvais, comme le *Parement de Narbonne*[17], ou légèrement postérieures comme le manuscrit des *Très belles Heures de Notre-Dame de Jean de Berry*[18]. Il n'est guère possible, dans son actuel état de conservation, de proposer une attribution précise, mais il est indéniable que la date de 1377-1378 lui convient parfaitement.

Nous ne connaissons pas l'iconographie des vitraux originaux de la chapelle du collège de Beauvais. Les inscriptions anciennes subsistant dans les architectures des vitraux de Saint-Séverin, pourraient faire penser que l'on avait à l'origine un collège apostolique[19]. Lafaye l'a complété avec des figures dont il est allé chercher certains modèles dans les vitraux, sensiblement contemporains, de la chapelle du Rosaire de la cathédrale d'Évreux : ainsi le saint Gilles se trouvant dans la baie 220 de l'église Saint-Séverin est-il pratiquement copié sur le saint Gilles d'Évreux (fig. 13 et 14)[20].

Par ailleurs, la facture du saint Philippe conduit à s'interroger sur l'authenticité de la seule tête donnée jusqu'à présent pour ancienne à Saint-Séverin. À l'occasion de l'étude des restaurations effectuées par Lafaye à Saint-Séverin, nous avions déjà observé l'habileté du peintre-verrier dans la restauration de certaines têtes, notamment celle de saint Jean l'Évangéliste dans les vitraux du chœur (baie 202) (fig. 15) et celle de sainte Catherine (baie 205) (fig. 16) dont on sait, par un mémoire de travaux, qu'elle a été refaite[21]. Il n'est pas impossible qu'il ait également calqué des fragments anciens de la tête de saint Jacques et seule une observation rapprochée, à l'occasion d'une restauration, pourrait permettre de se prononcer définitivement. La tête de saint Philippe est donc la seule représentation figurée indiscutablement authentique d'un vitrail parisien du XIVe siècle, ce qui lui donne un caractère exceptionnel. Sa restauration n'en est que plus attendue par les historiens d'art de la capitale.

(Applaudissements).

M. Guy-Michel Leproux. – La Commission, je pense, sera unanime à féliciter Mlle Pillet pour ces découvertes (*murmure d'assentiment*). Elle pourrait aussi prendre un vœu pour que cette tête soit rapidement restaurée et présentée au public.

(Le vœu est adopté).

17. Musée du Louvre : nous pensons particulièrement au Nicodème de la *Mise au Tombeau*, ainsi qu'à certaines figures d'hommes dans la *Crucifixion*.
18. Bibliothèque nationale, ms. n. a. lat. 3093 : par exemple, la figure de Joseph dans la *Prédication de Jésus au Temple* ou dans la *Nativité*.
19. Ces figures d'apôtres n'occupaient certainement pas toutes les baies. En 1387, des jets de pierre contre les vitraux « du côté Saint-Ylaire rompirent les vvoeries et ymages et especialement le visage sainte Katherine et autres » (Arch. nat., H^3^ 2785^1^, fol. 28).
20. Les agendas de Lafaye mentionnent un voyage de Lafaye à Évreux en décembre 1856 (*Cf.* É. PILLET, *op. cit.*, p. 98). Sur la cathédrale d'Évreux et ses vitraux, voir Annick GOSSE-KISCHINEWSKI et Françoise GATOUILLAT, *La cathédrale d'Évreux*, Évreux, 1997, pp. 131-135.
21. É. PILLET, *op. cit.*, p. 77 ; Archives de Paris, V.69 M 32, mémoire du 1er juin 1858.

7. Rapport, par M. Guy-Michel Leproux, sur les demandes de démolitions dans Paris.

M. Guy-Michel Leproux. – Nous avons aujourd'hui à examiner la liste n° 12, contenant les demandes d'autorisation de démolir déposées entre le 1er et le 31 décembre 1999.

– 202, rue de Rivoli, 6, rue du Vingt-Neuf Juillet et 211, rue Saint-Honoré (1e arr.) (99.V.2417), il s'agit de l'hôtel Saint-James et Albany déjà vidé en grande partie dans les années 1970. Les travaux portent sur la démolition d'un escalier récent et la modification de la toiture sur les ailes en retour, la partie protégée au titre des Monuments historiques n'étant pas concernée.

– Le 24, rue Saint-Marc (2e arr.) (99.V.3170) est un immeuble d'architecture intéressante construit en 1894 par Louis Thalheimer [1]. Seules les façades sur cour déjà dénaturées, doivent être modifiées.

– Au 46, rue Galande (5e arr.) (99.V.2605) se trouvent les restes de la chapelle Saint-Blaise, du XIVe siècle (fig. 17). L'escalier du XVIe siècle doit être déplacé, mais il ne se trouve déjà plus à son emplacement d'origine [2].

– Le 15, rue Mayet (6e arr.) (99.V.3088) doit être démoli avec conservation de la façade. Nous demandons de le visiter avant d'émettre un avis.

– Le 5, rue du Pont de Lodi (6e arr.) (99.V.3085) est une maison du XVIIIe siècle dont nous avons parlé en avril 1996. Il s'agit d'une mise en conformité du permis avec le vœu que nous avions alors pris : le projet actuel nous donne satisfaction.

– 5, rue Servandoni (6e arr.) (99.V.3090), la Commission avait pris un vœu en novembre 1997 pour que la toiture de cette maison, qui présente un caractère d'ancienneté et de pittoresque, ne soit pas altérée et que soient conservées ses dispositions générales : couverture en tuiles plates, maintien du nombre et de la forme des lucarnes actuelles. Un nouveau projet doit être prochainement présenté.

– 11bis-13, rue Casimir Périer (7e arr.) (99.V.2970), il s'agit de l'hôtel de Bellissen, construit en 1824 (fig. 18). Le pétitionnaire envisage la démolition et la reconstruction du comble des deux ailes pour une plus grande symétrie et le rajout de lucarnes sur les écuries : il a reçu un avis défavorable de l'architecte des Bâtiments de France, de même que pour la modification des ouvertures du rez-de-chaussée sur le jardin car les décors intérieurs sont inscrits à l'Inventaire. Nous pourrions prendre un vœu dans le même sens.

M. Michel Fleury. – Il faut faire disparaître la surélévation de l'aile gauche, maintenir l'aile droite en état, et surmonter les ailes d'une balustrade de pierre.

(Le vœu est adopté.)

---

1. Anne DUGAST et Isabelle PARIZET, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles*, 1ère série, tome IV, Paris, 1996, p. 101, n° 4553.
2. Voir les procès-verbaux de la Commission de la séance du 6 juillet 1899, p. 222 et de la séance du 12 octobre 1899, p. 256, 258 au sujet des vestiges de l'ancienne chapelle Saint-Blaise sis 48, rue Galande.

M. Guy-Michel Leproux. – 24-26, rue Monsieur et 16-18, rue Oudinot (7e arr.) (99.V.2968) : la Commission a déjà examiné le projet présenté par les Sœurs augustines de Meaux, qui prévoit la démolition d'un vilain bâtiment de brique rue Oudinot et sa reconstruction dans le style de la partie donnant sur la rue Monsieur. Les appuis de fenêtres à la cathédrale et la forme des lucarnes que nous avions proposés ont été retenus.

– Au 12, rue des Saints-Pères (7e arr.) (99.V.2972) se trouve l'hôtel de Noailles construit vers 1650. Au XVIIIe siècle, le bâtiment sur cour a été surélevé et les ailes modifiées ; le bâtiment sur rue englobant les ailes d'origine a été construit vers 1850. Les travaux portent sur le corps de logis sur cour. Nous demandons une visite pour examiner les menuiseries qu'il faudrait conserver et pour recenser les décors anciens, ainsi que la communication du projet d'ensemble.

– Le 98, rue de Varenne (7e arr.) (99.V.2967) est un immeuble de la fin du XVIIIe siècle ou du début du XIXe , sur lequel une façade intéressante a été plaquée au début du siècle par l'agence de Bonnier. Le projet consiste à démolir tout le rez-de-chaussée. Je propose de prendre un vœu contre ce projet.

(Murmure d'assentiment).

– 38, avenue Montaigne (8e arr.) (99.V.3202), le projet vise à démolir partiellement les planchers à tous les niveaux de cet immeuble de Goury daté de 1888. Nous demandons une visite.

– Au 84, rue de Rochechouart et 26, rue du Delta (9e arr.) (99.V.3487), la date de 1844 est indiquée sous la corniche (fig. 19 et 20), comme pour l'immeuble d'en face, daté de 1841. C'est l'une des plus anciennes façades datées à Paris. Les modifications ne seront pas visibles de la rue.

M. Michel Fleury. – L'emplacement choisi (sous la saillie de la corniche) qui n'est visible que de près, et encore en se tordant le cou, s'explique parfaitement : on ne peut graver que sur la pierre, et le reste de la bâtisse est fait de moellons couverts d'un enduit sur lequel on ne saurait porter une inscription. D'après le recensement établi par Mme Parizet sous l'égide de l'Institut d'histoire de Paris en vue de la publication d'un recueil d'édifices datés et signés antérieurs à 1876, la plus ancienne maison parisienne sise 8, boulevard Poissonnière (9e arr.) est datée de 1830 et signée de l'architecte Bringol. La multiplication des dates (et celle des signatures) coïncide avec l'accroissement de la construction d'immeubles à loyer à façade de pierre. On s'explique ainsi qu'il y ait eu de plus en plus du Second Empire à 1914. On notera que les hôtels particuliers, en règle générale, ne sont pas datés. La pratique vaut avant tout pour les immeubles à loyer, peut-être, comme l'avait noté en 1991, dans ses *Oisivetés*, Paul Robinne, qui bénéficiait de l'expérience de son père et de son grand-père, parce qu'en satisfaisant la légitime fierté de l'architecte, on rassurait les locataires, peu soucieux d'essuyer les plâtres.

M. Guy-Michel Leproux. – Au 156, rue du Faubourg Saint-Denis (10e arr.) (99.V.2951), on projette d'unifier par une boutique le rez-de-chaussée et l'entresol de cet immeuble construit par Henri Fernoux en 1887-1891 [3]. Je pro-

3. Anne DUGAST et Isabelle PARIZET, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles*, 1ère série, tome II, Paris, 1991, p. 52, n° 1916.

Fig. 17. – Vestige de la chapelle Saint-Blaise sise 46, rue Galande (5e arr.)
(Cliché C. Rapa-CVP).

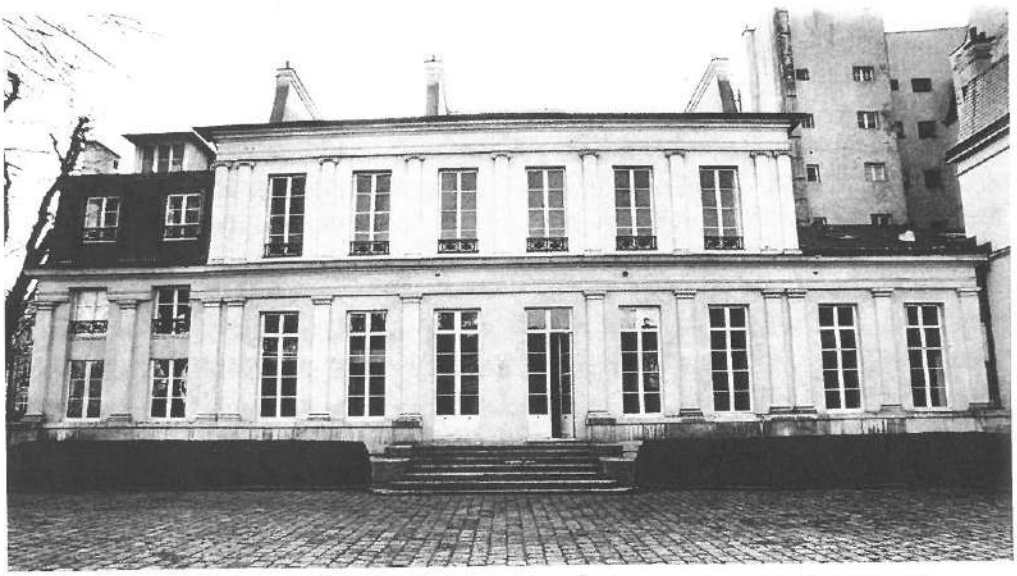

Fig. 18. – Façade de l'hôtel de Bellissen sis 11bis-13, rue Casimir Périer (7e arr.)
(Cliché C. Rapa-CVP).

Fig. 20. – Détail de la corniche de pierre de l'immeuble sis 84, rue de Rochechouart et 26, rue du Delta (9e arr.) portant la date 1844 (Cliché C. Rapa-CVP).

Fig. 19. – Façade de l'immeuble sis 84, rue de Rochechouart et 26, rue du Delta (9e arr.) (Cliché C. Rapa-CVP).

Fig. 21. – Détail de la ferronnerie d'une fenêtre de l'immeuble sis 32, rue des Gardes (18e arr.) (Cliché C. Rapa-CVP).

pose de former un vœu pour la conservation de l'entresol et de ses menuiseries.

(Le vœu est adopté).

– Le 12, boulevard Arago (13e arr.) (99.V.3175) est un immeuble construit par C. Pradon en 1882[4], dont le décor troubadour est amusant. Les travaux concernent un bâtiment en fond de parcelle.

– Le 19, rue Campagne Première (14e arr.) (99.V.3163) est un immeuble d'Albert Sélonier daté de 1898[5]. Il s'agit de démolir la mezzanine du rez-de-chaussée d'un local commercial afin de réaménager celui-ci.

– Les 50, rue d'Auteuil, 2, rue Géricault et 1, rue Isabey (16e arr.) (99.V.2948) sont des immeubles datés de 1898 ; le premier, rue Isabey, est signé Mathurin Moreau[6] et le second, rue Géricault, est signé Pierre Bosquet[7]. Les travaux envisagés ne sont pas importants.

– Au 24A, rue Greuze (16e arr.) (99.V.2946), un bel hôtel particulier construit en 1902 par Mélard, est occupé par une école pour enfants de diplomates japonais. Les travaux consistent à créer une terrasse à rez-de-chaussée sur cour. L'hôtel a été visité par nos services ; quelques décors subsistant dans le hall doivent être conservés.

– Le 155, rue de Courcelles (17e arr.) (99.V.3170) est un immeuble de J.-M. Rainaut daté de 1929. Le projet prévoit la création d'une porte symétrique avec celle qui existe, ce qui ne posera aucun problème pour peu que l'on arrive à retrouver les mêmes ferronneries.

– 5-7, rue Émile Duployé (18e arr.) (99.V.3225), il s'agit de la réhabilitation d'un immeuble qui va être conservé dans le secteur du Château Rouge. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

(Murmure d'approbation).

– En revanche, le 32, rue des Gardes (18e arr.) (99.V.3226) va être entièrement démoli. L'immeuble est en mauvais état mais il est regrettable que la Commission ne soit pas saisie plus en amont sur des projets qui entraînent la modification sensible de tout un secteur (fig. 21).

– Au 8, cité Aubry (20e arr.) (99.V.3180), un bâtiment sans caractère doit être entièrement détruit. Il serait souhaitable de veiller à ce que la nouvelle construction n'écrase pas par sa masse les petites maisons environnantes, afin de préserver l'aspect du quartier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

4. *Ibidem*, tome IV, Paris, 1996, p. 44, n° 4021.
5. *Ibidem*, tome IV, Paris, 1996, p. 89, n° 4452.
6. *Ibidem*, tome III, Paris, 1993, p. 102, n° 3581.
7. *Ibidem*, tome V (suppl. à paraître), n° 693.